Depuis le début du mois de septembre, vous avez été nombreux, élus et conseillers, à vous mobiliser aux cotés des agents de la DDFIP du Var, afin de vous opposer à la mise en place du « plan Darmanin » ou « nouveau réseau de proximité ».

En effet, nous nous battons, TOUS ENSEMBLE, pour la défense du service public de pleine compétence, à destination de TOUS les usagers, quelle que soit leur situation sociale ou géographique.

À la suite de ces actions, M. le ministre Darmanin a annoncé la prolongation de la concertation de 2 à 8 mois.
Dans le même temps, la DGFiP annonce ce 18 septembre la suspension officielle de la mise en œuvre des agences comptables, réforme qui consiste à vouloir transférer la majeure partie des missions mais aussi des charges (coût du personnel) de l'État vers les collectivités en matière de comptabilité publique.

Cependant, à ce jour, le projet varois prévoit toujours, la disparition des services implantés physiquement dans 16 communes. Les varois éloignés des communes de Brignoles, Draguignan, Fréjus, Hyères, La Seyne et Toulon seraient encore un peu plus éloignés de notre service public et en droit de penser qu'ils sont des sous-administrés,

La **résistance** doit donc continuer, afin d'obtenir le **RETRAIT de ce PLAN**

Nous savons que vous êtes particulièrement attentif à l'organisation des services publics sur votre territoire. En effet, vos administrés sont en droit d'espérer que leurs élus se battent pour un véritable service de proximité et de QUALITE.

Aussi, nous continuons à vous rencontrer, individuellement ou dans le cadre des communautés de communes ou d'agglomérations, afin de pouvoir discuter avec vous des réalités de ce projet et de leurs conséquences.

En outre, nous nous permettons de mettre à votre disposition au dos de cette feuille un modèle de motion à prendre (après adaptation), si vous le souhaitez, au sein de vos conseils municipaux.

Nous vous remercions par avance du retour que vous voudrez bien nous en faire.

PARCE QU'UN VERITABLE SERVICE PUBLIC NE PEUT ETRE NI DISTANCIEL , NI PONCTUEL .

Nous nous tenons à votre disposition afin de vous apporter toutes les précisions que vous pourriez souhaiter. À cette fin, vous trouverez nos coordonnées en bas de page 2.

Modèle de motion :

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFiP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFiP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFiP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFiP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune…… cela se traduirait par……...

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint…

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil municipal de……. demande au gouvernement et aux autorités de la DGFiP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que la trésorerie/SIP/SIE/ etc soit maintenu(e), pérennisé(e) et renforcé(e) afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

Contacts :

SOLIDAIRES :	**solidairesfinancespubliques.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr**
FO :	**fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr**
CGT :	**cgt.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr**
CFDT :	cfdt.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr
CFTC :	cftc.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr